



Arrêté n° 2023-7814

Direction de l'éducation, de la jeunesse et du sport

**Arrêté fixant le calendrier prévisionnel indicatif 2023 - 2024
pour la mise en place d'un service de prévention spécialisée sur Vienne
et Pont-Evêque**

Le Président du Département de l'Isère

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale ;

Vu la loi n°2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu la loi n°2007-293 du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance ;

Vu la loi n°2016-297 du 14 mars 2016 relative à la protection de l'enfance ;

Vu la loi n°2022-140 du 7 février 2022 relative à la protection des enfants ;

Sur la proposition de Madame la Directrice générale des services du Département ;

Article 1 :

Le calendrier prévisionnel de l'appel à projets pour la mise en place d'un service de prévention spécialisée sur les secteurs de Pont-Evêque et Vienne lancé au cours de l'année 2023, visant à satisfaire les besoins constatés sur le Département de l'Isère, est arrêté comme suit.

Article 2 :

Le présent arrêté est publié au bulletin officiel du Département de l'Isère. Il pourra être consulté sur le site du Département de l'Isère (<https://www.isere.fr>).

Article 3 :

Dans les deux mois suivant sa publication aux recueils des actes administratifs, le présent arrêté peut faire l'objet d'observations, émanant de personnes morales gestionnaires d'établissements et/ou de services médico-sociaux, ainsi que d'unions ou fédérations qui les représentent, auprès du Président du Département de l'Isère.

Article 4 :

Madame la Directrice générale des services du Département est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Grenoble, le

01 JAN. 2024

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur général adjoint
chargé de la famille

A handwritten signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a loop at the end and a vertical stroke crossing it.

Alexis Baron

Dépôt en Préfecture le

Annexe à l'arrêté de Monsieur le Président du Département de l'Isère n°2023-7814

Nature du service social à créer Territoires et bénéficiaires	Étapes de la procédure d'appel à projets	Calendrier prévisionnel des opérations
<p>Un service de prévention spécialisée Sur le territoire de Vienne - Pont Evêque à destination d'un public 12 – 21 ans</p>	Rédaction du cahier des charges	30 Novembre 2023
	Publication du cahier des charges, de l'avis d'appel à projets et des critères de sélection des dossiers aux recueils des actes administratifs du Département de l'Isère et sur le site internet du Département La publication vaut lancement de l'appel à projets.	15 janvier 2024
	Délai accordé aux candidats pour la constitution des dossiers, et l'accompagnement (interprétation du cahier des charges ; réponses aux questions sur plateforme de dématérialisation des marchés publics)	Du 15 janvier 2024 au 15 mars 2024
	Date de dépôt des dossiers	Le 15 mars 2024
	Constitution de la commission de sélection	Courant février 2024
	Instruction des dossiers reçus	Du 15 au 30 mars 2024
	Convocation des membres de la commission	A partir du 30 Mars
	Séance de la commission de sélection	Avril 2024
	Prise de l'arrêté d'autorisation	Juin 2024